

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GARONS**

**SEANCE DU MARDI 11 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 11 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
<b>25</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>4 février 2025</b>	<b>4 février 2025</b>

Présents tous les membres sauf : Monsieur Francis LEJEUNE qui donne procuration à Monsieur Jean GIRAUD.

Absents excusés : Madame Nathalie PADE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Max MARCOUREL

**Objet de la délibération DE202502 04B - ELECTION DES DELEGUES  
AU SIVU DU VISTRE BUFFALON**

Monsieur le Maire expose :

**Vu** le renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020,

**Vu** l'élection du Maire et de ses Adjoints en date du 11 février 2025,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5212-7 relatif à la composition et à l'élection des délégués au comité du syndicat,

**Considérant** la nécessité de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants,

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote à bulletin secret, par 24 voix pour,

**DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : d'élire au sein du SIVU Vistre Buffalon les délégués titulaires et suppléants suivants :

Titulaires :

- Yves RODRIGUEZ
- Jean-Max MARCOUREL

Suppléants :

- Jean GIRAUD
- Laurence TRAZIC

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Jean-Max MARCOUREL

Secrétaire de Séance



**Yves RODRIGUEZ**

**Maire de GARONS**



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*